



PRÉCONISATIONS DE GESTION

POUR LES AMPHIBIENS FORESTIERS MENACÉS

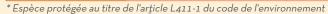


- Cette fiche de recommandations fait partie d'un outil de mise en œuvre du **Programme Régional de la Forêt et du Bois** (PRFB), visant à aider à la prise en compte dans la gestion forestière des espèces animales et végétales emblématiques et menacées. Elle est issue d'un travail partenarial entre forestiers et naturalistes.
- Cette fiche n'a pas de caractère réglementaire et n'est pas imposée dans les documents de gestion durable, mais relève d'une boîte à outils dans laquelle les forestiers qui souhaitent s'investir davantage pour la protection de la biodiversité pourront trouver des mesures concrètes à mettre en œuvre, lorsqu'ils sont en présence de l'une de ces espèces.
- Cette fiche ne conditionne pas l'accès à des aides publiques de gestion durable de la forêt. Certains objectifs pourront être atteints à court terme, d'autres nécessiteront une longue évolution dans la gestion.

L'ensemble de l'outil et de son fonctionnement est présenté à la page internet :

http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.

Espèce	Statut liste rouge Rhône-Alpes	Statut liste rouge Auvergne	
Pélobate cultripède*	En danger critique d'extinction	Absent	
Triton crêté*	En danger critique d'extinction	Quasi menacé	
Triton ponctué*	En danger critique d'extinction	En danger	
Sonneur à ventre jaune*	Vulnérable	Vulnérable	





Parcelle
Massif forestier
Trame verte
départementale

Sonneur à ventre jaune © Rémi Fonters



Vieilles souches pourries, gros bois morts, humus, mousses... offrent une grande quantité de nourriture mais aussi de cachettes et sites d'hivernage aux amphibiens.

Les habitats humides leur sont très favorables et indispensables pour la reproduction notamment les mares (de faible profondeur et en partie ensoleillées) ainsi que les ornières, fossés ou petits cours d'eau.

Animaux possédant une faible mobilité, les amphibiens sont particulièrement impactés par la réduction et la fragmentation de leurs habitats. À ce titre, la création de routes ou toutes infrastructures linéaires en milieu forestier peut avoir des effets extrêmement néfastes sur le maintien des populations. Il est important d'éviter les habitats de ces espèces pour ces créations.



PRÉCONISATIONS DE GESTION



>		Entreprise de travaux forestiers	Gestionnaire forestier	Administration
	Maintenir et restaurer des mares de tailles diverses, plus ou moins végétalisées en milieux forestiers (diversité des milieux humides favorable à la diversité des amphibiens)	Précautions de chantier : Ne pas combler les mares avec les rémanents.	Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier et objectif à intégrer. Contrats et clauses avec ETF : Prescriptions de chantier à prévoir. Financements possibles (restauration) : Dans certains cas : Natura 2000, ENS, Plans nationaux d'actions, contrats territoriaux, appels à projets des agences de l'eau	Document de gestion durable : Porter-à- connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
	Maintenir un maximum de bois mort au sol, en particulier de gros diamètre, et conserver au moins 3 arbres morts sur pied de plus de 40 cm de diamètre par hectare Note: nombre de tiges et diamètre minimal établis d'après l'IBP	Précautions de chantier : Suivre les consignes de martelage, laisser les bois morts sur pied ou au sol.	Document de gestion durable : Objectif de « stock » d'arbres morts à intégrer et si possible quantifier. Martelage ou tournées : Identification et marquage sur le terrain lors des martelages. Suivi quantitatif dans la mesure du possible.	Document de gestion durable : Porter-à- connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
	Maintenir la continuité des milieux boisés et humides (sites de reproduction et sites de nourrissage)	Précautions de chantier: Utilisation de dispositif de franchissement de cours d'eau, pas de circulation des engins dans les zones humides sauf temps sec prolongé, pas de circulation à moins de 10m des berges de cours d'eau	Document de gestion durable : À intégrer dans le document de gestion (pas de travaux de drainage, coupes de régénération progressives, ou choix d'un traitement irrégulier ou jardiné). Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de respect des zones humides et cours d'eau à intégrer.	Document de gestion durable: Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté. Autorisations de défrichement: Prise en compte pour décision d'autorisation ou pas.
	Adapter le tracé des routes ou pistes en fonction des habitats à enjeux pour les amphibiens	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées.	Document de gestion durable: Tracé des voiries à adapter (dès le stade du document de gestion, puis au stade projet). Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers: Au stade travaux, matérialiser les emprises et contrôler leur respect par les entreprises.	Schémas de desserte: Prise en compte lors de l'élaboration (ou la révision). Instruction projets de voirie: Prise en compte, tout particulièrement en cas de subvention.

CONTACTS ET PLUS D'INFORMATIONS

Pour plus d'information sur les espèces, leur répartition ou des actions de gestion à réaliser, vous pouvez consulter et contacter :

SONNEUR À VENTRE JAUNE

LPO Auvergne-Rhône-Alpes

Caroline Druesne

Animatrice de la déclinaison régionale du Plan national d'actions 09 52 52 30 52 | <u>caroline.druesne@lpo.fr</u>

Lien PNA Sonneur à ventre jaune : https://urlz.fr/doHh

AUTRES ESPÈCES

CPIE Haute-Auvergne

04 71 48 49 09 cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr

LPO Auvergne-Rhône-AlpesBaptiste Doutau | <u>baptiste.doutau@lpo.fr</u>

